



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

*Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991*

*Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)*

1<sup>er</sup> février 2021

## **VERS LA REOUVERTURE DES MEDIA SUSPENDUS OU EN SITUATION DE SANCTIONS AU BURUNDI**

Le Président de la République du Burundi a, en date du 28 janvier 2021, réuni les responsables des médias œuvrant au Burundi.

Au cours de cet entretien le Président de la République a insisté sur le rôle primordial d'une presse libre et responsable dans la sauvegarde de la cohésion sociale au Burundi et a exhorté les professionnels des médias à exercer consciencieusement leur métier.

Le Chef de l'Etat a en outre formellement demandé au Conseil National de la Communication de se concerter le plus vite possible avec les responsables des médias suspendus ou en situation de sanctions pour trouver des solutions qui s'imposent pour le bien du pays.

La Ligue Iteka salue cette réouverture vers la liberté d'expression au Burundi mais appelle le Gouvernement à étendre cette ouverture aux partis politiques et aux organisations de la société civile en vue de rassembler tous les acteurs de la société burundaise.

**La liberté d'expression est le pilier de la démocratie.**